**Direction Régionale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**

**Pôle Formation Certification
Service Apprentissage et Accès à la qualification**

Annexe 5
16 décembre 2014

L'APPRENTISSAGE EN ILE-DE-FRANCE DANS LES METIERS DU SPORT

POUR QUI ?

CFA
(Centre de formation des apprentis)

1 EMPLOYEUR
=
Associations sportives, les comités départementaux, régionaux, collectivités locales etc.

1 SALARIE
=
L'apprenti
(Jeune de 16 à 25 ans)

Contrat d'apprentissage
Pour préparer un diplôme professionnel en alternance

Pour être accompagné en tant que nouvel employeur
http://www.clubassoemploi.org/
(Structure régionale accompagnant les associations dans leurs démarches avec des outils en ligne (soutien DRJSCS et DIRECCTE)
-Quelles sont mes obligations quand je recrute un nouveau salarié ?
- Comment établir une paye ?
- Ai-je droit à des allègements de charges ? si oui lesquels ?
- Quel est mon statut fiscal ?
- Comment rédiger les contrats de travail ?
- Quels sont les différents types de contrats aidés ?
- Comment puis-je former mon salarié ?
- Où puis-je trouver de nouveaux financements ?
Etc.

DRJSCS :
1) Inspection de l'apprentissage : *contrôle pédagogique du CFA et des structures d'alternance pendant la formation*
2) Autorité académique
(délivrance du diplôme)

Quelques sites utiles :
http://www.lapprenti.com/

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11246.xhtml: *conditions de travail de l'apprenti : durée, salaires, congés, droits...*

Voir également la convention nationale collective du sport si l'employeur est adhérent
Cliquer ici

POUR FAIRE QUOI ?

- **Encadrer des activités sportives tout en se formant au métier (*principe de la formation en alternance*)**
- **Majoritairement pour les diplômes suivants :** BAPAAT (niveau 5= niveau CAP) ou un BPJEPS (niveau 4= niveau BAC)

Liste des formations accessibles en apprentissage en Ile de France :

2 CFA proposent des formations aux métiers du sport
(Environ 1000 apprentis dans les métiers de l'animation et du sport en Ile de France actuellement):

CFA des métiers de l'animation et du sport
(Regroupe plusieurs organismes de formation implantés dans les différents départements)
http://www.arfa-idf.asso.fr/

BAPAAT
Option Loisirs du Jeune et de l'Enfant ou loisirs tous publics – support technique

- *jeux sportifs collectifs*
- *poney-randonnée équestre*

BPJEPS

- *Activités Physiques pour Tous*
- *Activités Nautiques*
- *Activités Aquatiques et de la Natation*
- *Judo/Jujitsu*
- *Activités Equestres*
- *Activités Gymniques de la Force et de la Forme*
- *Sports collectifs (football, basket ball, volley ball, handball)*

DEJEPS Perfectionnement Sportif

- *Judo/ Jujitsu*
- *Hand ball*
- *Badminton*
- *Tennis de table*
- *Volley ball*
- *Hockey*

DESJEPS Performance sportive
Uniquement réservée aux sportifs de haut niveau (formation mise en œuvre par l'INSEP)

CFA OMNISPORTS
http://www.cfaomnisports.fr/

BAPAAT
Option Loisirs du Jeune et de l'Enfant ou loisirs tous publics – support technique

- *jeux sportifs collectifs*

BPJEPS

- *Activités Physiques pour Tous*
- *Judo/Jujitsu*
- *Sports collectifs (football, basket ball, volley ball, handball)*

COMMENT ?

Avec un contrat d'apprentissage (= contrat de travail):

- Qui dure le temps de la formation préparée (en général 1 an) et jusqu'à 3 ans au plus
- Le contrat se termine au plus tôt, à la date d'obtention du diplôme préparé ou au plus tard, 2 mois après la fin de la formation.

Avec un maître d'apprentissage : brochure ARFA disponible : **cliquer ici :**

- **qualifié** : titulaire du même diplôme que celui préparé par l'apprenti ou justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans dans le métier préparé en formation

Nota Bene : Pour tenir compte de la particularité du secteur des employeurs (associations, , clubs sportifs, notamment), le maître d'apprentissage peut être :
→Un bénévole (ex : le président de l'association ou un cadre technique d'une fédération sportive)
→Et s'entourer d'une équipe tutoriale elle-même composée de bénévoles et qui ont développé des compétences sur les différentes activités visées par le diplôme